

# CONFÉRENCE / Un bébé peut ressentir la violence

**Retour sur la 10 e journée de psychiatrie infanto-juvénile, qui s'est tenue à Saint-Rémy le 18/10/2014.**

**Prévenir la violence dès le plus jeune âge, afin d'offrir à l'enfant qui grandit un cadre de vie structurant. C'est l'un des thèmes de réflexion sur lequel près de 200 professionnels de la petite enfance ont échangé lors de cette conférence.**

Éclairer les praticiens travaillant dans le secteur de la petite enfance et qui peuvent être confrontés à des situations de violence, afin d'améliorer leurs pratiques à travers des échanges d'expériences. C'était le but de la 10ème journée de psychiatrie infanto-juvénile, qui s'est tenue hier à Saint-Rémy, et qui a rassemblé près de 200 professionnels.

Pédiatres, pédopsychiatres, psychologue, philosophe ou juge des enfants, les intervenants ont évoqué la problématique de la violence infantile, qui peut naître dès le plus jeune âge.

Interagir avec le bébé : le docteur Michel Dugnat, pédopsychiatre au centre hospitalier d'Avignon, a notamment détaillé l'étonnante expérience « still face du docteur Edward Tronick ». Une vidéo (que l'on peut retrouver sur YouTube en tapant les mots-clés) qui montre la parfaite interaction entre une mère et son bébé, avec un mimétisme gestuel, jusqu'à ce que la maman présente une expression de visage neutre, ce qui inquiète peu à peu le bébé et finit par le plonger dans un stress intense. « Ce dispositif expérimental montre à quel point un bébé a besoin d'interagir, et les conséquences que peut engendrer un défaut dans la communication. Le bébé est capable d'explorer les émotions de l'autre. S'il y a carence dans cette interaction, cela peut créer des troubles que l'on retrouvera par la suite quand il grandira », a expliqué Michel Dugnat.

L'hypersensibilité de l'enfant prématuré : le docteur Michel François, responsable du pôle femme-mère-enfant au centre hospitalier de Chalon, a quant à lui évoqué la problématique des grands prématurés. Ils représentent en effet 1 % des naissances, soit 7 000 bébés nés prématurément chaque année en France. « Ces enfants, qui devraient être privés de lumière, de bruit, et de douleurs et stimulations extérieures, sont après la naissance dans un stress organique permanent. Il faut les protéger des excitations, à travers un quotidien régulier, organisé, prévisible », a-t-il conseillé aux praticiens de la petite enfance.

Le bébé présent à une audience ? Hervé Beneton, juge pour enfants au tribunal de Chalon, a à son tour évoqué la potentielle prise en charge du bébé au niveau judiciaire. « Le bébé correspond judiciairement à une personne qui n'est pas capable de discernement. On n'est pas tenu de l'entendre, de le voir, de le recevoir à l'audience d'assistance éducative. Mais rien ne l'interdit dans la loi, et on pourrait peut-être le faire, car le bébé est sans doute capable de percevoir quelque chose de l'ordre de la résilience. Il doit sentir, quelque part, que son entourage s'agite pour lui, ça peut peut-être lui faire du bien », s'est interrogé le juge pour enfants.

Le rapport aux écrans : parce que les écrans et Internet peuvent offrir, si les parents n'y prêtent pas garde, accès à des contenus violents, les intervenants ont rapidement étudié le rapport aux écrans chez les enfants. Michel Dugnat a cité le livre 3-6-9-12 de Serge Tisseron, qui propose les règles suivantes : pas de télé avant 3 ans, pas de tablette avant 6 ans, pas d'Internet avant 9 ans et pas de réseaux sociaux avant 12 ans. « Un enfant de moins de 3 ans devant la télé, au lieu de développer les capacités d'interaction avec un adulte, aura besoin de stimulations intenses. Ce sera très difficile par la suite de le faire asseoir en petite section maternelle », a illustré le spécialiste, au cœur d'une séance de questions-réponses qui a captivé le public visé.